

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

AMENDEMENT

N ° II-DN132

présenté par

Mme Klinkert, M. Sitzenstuhl, M. Fuchs, Mme Kochert, M. Lemaire, M. Ott, M. Studer,
Mme Morel, Mme Goetschy-Bolognese, M. Thiébaut et Mme Buffet

ARTICLE ADDITIONNEL

AVANT L'ARTICLE 50, insérer l'article suivant:

Mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation »

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.